

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

Article 1 : Présentation

Le 1^{er} Tournoi Rapide Jeunes 2022 de Triel sur Seine est organisé par le Club d'Echecs de Triel sur Seine le dimanche 13 février 2022.

Le Tournoi compte pour le Grand Prix des Yvelines Jeunes.

Il se déroule dans la Salle Rémi Barrat – Boulevard de la Petite Vitesse (parking de la gare) – 78510 TRIEL SUR SEINE.

Ce Tournoi est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

• Comportement correct exigé

- Être licencié A ou B pour la saison en cours a la F.F.E. ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).

- Remarque : au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estime (non classe) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune réestimation ultérieure ne sera effectuée.

- Selon l'article 4.1 du règlement du Grand Prix Jeunes des Yvelines, les joueurs du Club d'Echecs de Triel sur Seine ne devront pas représenter plus de 50% du total des inscrits et les joueurs non yvelinois ne devront pas dépasser 10% du total des inscrits. Une tolérance pourra être accordée qui ferait que ces proportions soient légèrement supérieures à ces taux.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE telle qu'adoptées par le 88eme Congres de la FIDE qui s'est tenu à Goy nuk (Antalya, Turquie) actuellement en vigueur.

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.6)

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE) système de Haley. Aucune protection de club, de famille.

Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Seront appariés à la 1ere ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

L'article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Article 3 : Cadence

9 rondes. Cadence : 10' + 5''/coup pour toute la partie.

Article 4 : Horaires

Pointage à partir de 8h45. Première ronde à 9h30. 4 rondes le matin. Ronde 5 : 13h30. Remise des prix vers 17h45.

Article 5 :

L'inscription se fait obligatoirement en ligne : <https://www.clubechecstriel.fr/tournoi-homologue-rapide-jeune-de-triel-surseine/> Les droits d'inscription sont de 12€ payables soit en ligne sur le site d'inscription ci-dessus, soit par chèque à l'ordre du Club d'Echecs de Triel sur Seine. Majoration à 18€ après le 06/02/2022.

Les prix ne sont pas cumulables. Les prix du classement général sont repartis à la place. Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général,
- Prix par tranches ELO,
- Prix spéciaux.

Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = 0,5, perte = 0).

Le départage entre les ex aequo est effectué par le Buchholz tronqué, puis par la performance en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 5' de retard est forfait.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés

Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de Tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler l'arbitre au 06 72 58 56 71 en précisant ses nom et prénom.

Article 8 : Fin de partie

À l'issue de la partie, les deux joueurs remettent les pièces sur l'échiquier et vont annoncer le résultat de leur partie à l'arbitre.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Rappel de la Charte du Joueur (présente en pièce jointe au règlement) et du code de l'éthique de la FIDE.

Article 10 : Rappels

Rappels de règles et de particularités propres au tournoi :

- appariements accélérés système de Haley
- exclusion après 2 forfaits,

- respecter la charte du joueur d'échecs. (Affichée sur le lieu du tournoi),
- les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.
- les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu,
- Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.
- Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle,
- si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits sont avérés,
- avoir une attitude convenable
- analyse et blitz interdits dans la salle
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- vente de littérature échiquéenne interdite dans la salle de jeu
- signalement des abandons non justifiés au Directeur Juridique pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- toute dégradation entraînera une exclusion

La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace boisson ».

Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Echecs » peut être sanctionné. Voir annexe

Article 11 :

Arbitre Principal : Patrick CLAISSE (AFO2)

Article 12 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 13 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur